

DECRET N° 2021/398 DU 02 JUIL 2021
portant révocation d'un Magistrat.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU** la Constitution ;
- VU** le décret n°74/759 du 26 août 1974 portant régime des pensions civiles et ses divers modificatifs ;
- VU** le décret n° 94/199 du 07 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat et ses divers modificatifs ;
- VU** le décret n°95/048 du 08 mars 1995 portant Statut de la Magistrature et ses divers modificatifs ;
- VU** le dossier disciplinaire de l'intéressé,

DECRETE :

ARTICLE 1^{er} : Monsieur **MBOKE Charles Augustin** (Mle 169 791-Q), Magistrat de 4^{ème} grade, est, à compter du 13 juillet 2016, date de son abandon de poste, révoqué du corps de la Magistrature, avec suppression des droits à pension.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré puis publié au Journal Officiel en français et en anglais. /-

YAOUNDE, le 02 JUIL 2021

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



PAUL BIYA

